

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 4 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 4 février 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° : DL 9/2020

Objet : Adoption du budget primitif 2020 – secteur public

- M. ADRAS (titulaire – CPS)
- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BARSANTI (titulaire – CPS)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme FARGEOT (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- Mme MORCH (titulaire – CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire – CCHVC)

DATE DE CONVOCATION

Le 27/01/2020

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Absents excusés :

M. BAY (titulaire – CCHVC) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; Mme DARMON (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL9/2020
Budget primitif 2020 – budget public M14

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL54/2019 du 12 décembre 2019 relative à l'autorisation d'utilisation des crédits d'investissement sur le budget public,

Vu la délibération n° DL52/2019 du 12 décembre 2019 relative au rapport d'orientation budgétaire 2019,

Vu l'état II-2 du Trésorier attestant les résultats,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif « public » 2020 présenté en annexe
- **Dit** que le budget 2020 est équilibré en recettes et en dépenses :
 - Section de fonctionnement : 37 782 780.45 €
 - Section d'investissement : 10 895 487.00 €

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **12 FEV. 2020**
Affichée le :